

Location partie commune copropriété

Par berton, le 17/05/2014 à 18:44

[fluo]BONJOUR[/fluo] marque de politesse

Notre copropriété louait un local anciennement loge du concierge à un chirurgien dentiste.Le dentiste quitte les lieux et nous avons trouvé un autre locataire exerçant aussi une activité professionnelle (podologue).

question:Le président du conseil syndical peut-il avoir mandat pour signature du bail au nom de la copropriété?

[fluo]merci de vos réponses[/fluo]

Par aguesseau, le 17/05/2014 à 20:24

bsr,

il serait plus logique que l'assemblée générale donne mandat à votre syndic de signer le bail de location car c'est un professionnel de l'immobilier (offrant une garantie professionnel)ce que n'est pas forcément un président de conseil syndical qui devra lui aussi recevoir mandat de la part de l'A.G. des copropriétaires. cdt